

REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE «MÉNAGER LE CENTRE BOURG DE LA SOUCHE»

COMMUNE DE LA SOUCHE (07)

COMPTE RENDU DE REUNION N°5



FABRIQUES Architectures Paysages

Vernand 42470 FOURNEAUX

25 rue Burdeau 69001 LYON

04 82 53 46 61

fabriques@fabriques-ap.net

Déroulement de la journée du 21 avril:

- 09h30 Comité de pilotage
- 14h30 Promenade sur site avec les habitants et marquage des différentes dimensions de l'aménagement
- 18h30 Restitution et atelier thématique public

1. COMITÉ DE PILOTAGE

Pour mémoire ce comité de pilotage a été organisé de façon à pouvoir exposer le projet à M. Anthony Bazin de la direction des routes et des mobilités du département de l'Ardèche.

Globalement, il est noté que les propositions d'aménagement sont convaincantes, mais que certains points sont à préciser pour validation. Notamment l'usage des pierres de site en revêtement pour les parties dédiées à la circulation piétonnes car elle devront assurer des conditions d'accessibilité et de sécurité pour les deux roues notamment. La question de mise en place de mobilier ou de bornes non normées (types pierre de rivière), devront être signalisées de façon claire pour ne pas poser de problèmes de sécurité.

L'ensemble des remarques formulées lors de la réunion sont les suivantes :

Écluse/Chicane

Les écluses devront être positionnées de façon à garantir la co-visibilité des véhicules. Fabriques fait remarquer que dans le cas d'un bourg tel que La Souche, la traversée étant assez sinueuse, il semble difficile d'y appliquer des règles strictes de tracé d'agglomération. M. Bazin admet que dans le cas de bourg comme La Souche les situations sont traitées au cas par cas. Il est proposé de se rendre sur site après le comité de pilotage de façon à appréhender les zones pouvant être à risque.

Les espaces de chicane pouvant recevoir des stationnements, ils devront être clairement identifiés de façon à ne pas inciter à un stationnement sauvage sur la voie mais surtout pour améliorer la sécurité et visibilité depuis la bande de roulement.

Piétons

Dans l'aménagement actuel, il semble que la traversée des piétons se fait sur l'ensemble de l'aménagement. Il est tout de même important d'imaginer des espaces dédiés à la traversée de façon sécuritaire.

La manière dont l'aménagement est envisagé, peut-être considéré comme un aménagement semi-piéton.

Il est important dans ce cas de ne pas transmettre au piéton une fausse sensation de sécurité.

Profil de la rue

L'intérêt de l'aménagement réside en partie dans la proposition qu'a fait Fabriques de mettre l'ensemble de la rue (de façade à façade) sur un même niveau, supprimant ainsi un vocabulaire très urbain de trottoir et de voirie délimitée par des différences de niveau. Cet aménagement permet aussi une adaptabilité de l'espace public, notamment pour le croisement des véhicules sur les parties de chaussée à sens unique.

Cependant cette coupe particulière induit 3 contraintes pour lesquelles une solution devra être trouvée.

L'absence de différence de hauteur implique une mauvaise distinction des écluses qui deviennent un potentiel danger à la fois pour les véhicules mais surtout pour les deux roues. La seconde est que les stationnements positionnés sur les chicanes se distinguent peu de la partie de trottoir dédié aux piétons.

Enfin, l'écoulement des eaux n'est pas guidé par une bordure plus haute.

Une solution est à trouver pour répondre à ces trois contraintes.

Matériaux

Le service des routes du département fait remarquer qu'il ne faut pas multiplier le nombre de matériaux sur la chaussée, car cela engendre un nombre de joints importants diminuant ainsi la tenue dans le temps de la chaussée. Il est rappelé que le département prend financièrement en charge la chaussée en enrobé, s'il y a une plus value liée à la mise en oeuvre de matériaux différents, celle-ci sera à la charge de la commune. De plus si la chaussée est réalisée en pierre ou en béton il faudra souscrire à une convention d'entretien et de renouvellement de la chaussée car ces revêtements ne rentrent pas dans le catalogue de chaussées du Département.

Il est rappelé que les matériaux en couche de roulement sont soumis à des prescriptions techniques telles que la tenue dans le temps sous la charge, les conditions d'adhérence et de durabilité ainsi que des conditions de résistance à l'usure.

Fabriques rappelle que lors de la dernière réunion il a été choisi de passer le béton désactivé de la voie de roulement en enrobé grenailé. Les pierres avec joint à la chaux seront posées sur béton maigre, tandis que les pierres avec joint enherbés seront posés sur lit de sable.

Concernant les fils d'eau sous forme de bordure, ils présentent l'avantage de pouvoir faire le joint entre deux matériaux. Cependant ceux-ci peuvent représenter des obstacles pour les deux roues.

Suite au comité de pilotage, une visite sur site permet de se rendre compte sur place qu'il y a finalement peu de lieu pouvant poser problème, hormis le carrefour de l'Adreyt qui semble être le lieu de congestion à la fois de la traversée mais aussi de gestion des eaux pluviales.

Un échantillon des différents revêtements a été réalisé pour l'atelier public de l'après-midi.

Ce prototype met en évidence que pour l'aménagement des trottoirs, si les pierres ne sont pas équarries, leurs formes convexes ne permettent pas de circuler facilement. En revanche elles sont un obstacle à la circulation des voitures. Les joints enherbés, étant très creux, peuvent venir bloquer les roues des cycles. GEO-SIAPP propose d'équarrir les pierres et d'amener les joints à leurs nues afin de retrouver une surface plane. Les joints enherbés sont remis en cause notamment sur les questions de sécurité, saisonnalité et de fortes intempéries.

Un échantillon sera réalisé en ce sens.

M. Bazin propose que le moment venu, l'aménagement soit réalisé sur une petite partie de la traversée afin de l'expérimenter pendant 6 à 8 mois et d'ainsi percevoir la manière dont l'aménagement est perçu par les usagers (piétons, habitants, véhicules etc...)

2. PROMENADE SUR SITE AVEC LES HABITANTS

Une promenade est organisée avec les habitants, l'idée étant de traverser la commune avec des plans de l'aménagement proposé sous les yeux et donc de provoquer des réactions in situ. Lors de la traversée un marquage au sol est effectué sur place afin que chacun puisse visualiser les dimensions projetés sur différents site. Puis un arrêt est fait sur l'échantillon de matériaux.

Fabriques commence par présenter le scénario ayant été retenu par la commune.

Il est précisé que la phase de projet actuel est toujours celle de l'esquisse et que bien que formellement établis les plans ne sont pas figés. Ceux-ci ont vocation à formaliser des intentions, permettant de faire réagir le plus grand nombre.

Fabriques a rappelé que bien que cette promenade collective avait pour but de cibler les problèmes au cas par cas, il est important de considérer cet aménagement dans sa globalité pour avoir une vision commune du projet.

Les remarques sur le projet ont été assez vives. Néanmoins de façon générale les points de vues semblent converger positivement sur les propositions d'aménagement.

Des doutes ont majoritairement été émis sur 4 points:

- Le stationnement
- Le revêtement
- La largeur de la voie de roulement et profil de la rue
- Les plantations

Le stationnement

Au démarrage de la ballade il a très vite été soulevé le problème du stationnement au coeur de la rue qui est très insuffisant. Néanmoins au fur et à mesure de la traversée les problèmes de nuisance provoqués par ceux-ci finissent par ressortir: voiture bloquant les entrées de parking, difficulté d'accès à sa porte d'entrée, véhicule trop proche des fenêtres etc... Il a été évoqué la possibilité de supprimer le stationnement sur la traversée et de créer des poches de parkings à l'extérieur. Il semblerait que cette solution puisse convenir à une majorité de personnes présentes. A plusieurs reprises, il a été demandé comment la commune comptait faire changer les comportements des usagers et surtout faire respecter cette condition d'aménagement.

Le revêtement

L'échantillon réalisé a suscité beaucoup de réactions. En effet les pierres avec joints enherbés, semblent poser des problèmes de circulation notamment pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite. La présence de caves en sous-sol pose aussi la question de la rétention de l'humidité au droit des façades.

Il a été proposé de réaliser d'autres prototypes de manière à trouver un revêtement qui puisse répondre à toutes les contraintes, la question de la position des fosses de plantation devra être définie avec chacun des riverains

La largeur de la voie de roulement et profil de la rue

Les parties de rue à sens unique ont été dimensionnées sur une largeur de 3m. Suite aux marquages de la rue, certains habitants ont trouvé que cette largeur ne semblait pas suffisante pour le passage des camions. Fabriques a expliqué que le profil de la rue de plain pied permet d'envisager un chevauchement ponctuel sur les parties de

trottoir. Néanmoins ceux-ci s'inquiètent des problèmes de sécurité que cela pourrait engendrer, une solution de trottoir séparé leur semblent plus propice à la mise en sécurité des piétons.

Fabriques précise que cette solution plus conventionnelle peut sembler plus appropriée mais qu'elle ne permet que peu de création d'un espace dédié au piéton. De plus il s'agit d'un vocabulaire très urbain et routier assez peu adapté au caractère de La Souche. Hors dans ce type de centre bourg, il est important d'imaginer la rue comme un espace à vivre capable de recevoir différents usages et pas uniquement la double fonction voiture/piéton. Le projet vise simplement à transformer la route actuelle en une rue.

Les plantations

Fabriques a expliqué l'intention du projet consistant à pouvoir retirer des pierres du trottoir de façon à planter des plantes grimpantes en pied de façade. L'avis des habitants semble assez partagé sur ce sujet. Beaucoup ont apprécié cette idée, alors que d'autres s'y sont opposés de manière assez forte notamment pour des questions d'entretien et de gestion de ces plantes. Fabriques précise que la commune proposerait d'acheter les plants contre un engagement des habitants à s'en occuper, en formulant ainsi une sorte de contrat passé entre la commune et les habitants sur le bon entretien de ces plantations. Dans le cas où cet engagement ne serait pas tenu ou changerait, le trou fait dans le trottoir serait simplement rebouché par la commune. Cet aménagement présente donc l'intérêt d'être réversible, sans détériorer la qualité des revêtements de voirie.

3 . ATELIER THÉMATIQUE

Déroulement des ateliers :

- Introduction et présentation du diagnostic et des scénarios par Fabriques

Temps 1 : Les habitants discutent de leurs perceptions du projet, font des propositions et posent des questions sur des post-it et sont positionnés sur les plans. Synthèse et mise en commun du temps 1

Temps 2 : Du calque d'étude est utilisé pour dessiner directement sur les scénarios selon les remarques vues pendant le temps 1. Synthèse et mise en commun

Suite à la présentation du diagnostic, des enjeux du projet et du scénario retenu par la commune, des personnes n'étant pas présentes lors de l'après-midi ont pu s'exprimer à la fois en donnant leurs avis sur le projet, en posant des questions et en faisant des propositions.

Fabriques rappelle que les remarques formulées à l'oral lors de l'après-midi n'ont pas forcément été notifiées à l'écrit lors de l'atelier.

Il a été signalé que des places de stationnements handicapés au devant de certains logements seraient nécessaires. La question du stationnement a nettement été moins soulevée que lors de la traversée de l'après-midi. Néanmoins Fabriques est interrogé sur le devenir des places de stationnement actuelles dont certaines personnes font usage à titre professionnel ou personnel. Dans le cas où les véhicules seraient envoyés sur des parkings un peu plus loin de façon à libérer la rue de leur encombrement, il semble délicat de créer des dérogations au cas par cas. La possibilité de ne plus garer de véhicule dans la rue n'a pas soulevée, beaucoup de remarques et toutes les personnes présentes semblaient d'accord pour affirmer que cela serait une véritable plus value pour le confort de chacun et la qualité de vie du centre bourg.

Sans supprimer la totalité du stationnement, la réduction du nombre de places actuelles semble donc tout à fait possible, voire plébiscité.

La création de parkings supplémentaires à différents endroits du village a été appréciée, beaucoup de personnes se sont dit prêtes à se garer plus loin. En revanche, des remarques ont été formulées concernant le parking à l'entrée de village, ne se trouvant pas sur une parcelle communale. Des habitants se sont plaints de ne pas avoir été avertis de cette intention par la commune. De plus il semble que le chemin permettant d'y accéder soit privé et que cela réclamerait une négociation avec le groupement de propriétaires.

Fabriques précise une fois de plus que ces propositions d'aménagements ne sont pas figées et que rien ne sera fait sans l'accord des propriétaires. Ces emplacements de parkings devront être choisis avec attention de façon à ne pas empiéter sur des surfaces privées mais aussi pour qu'ils puissent être reliés au réseau de calades et traversée douce. La constitution de ces parkings impliquera donc la restauration des calades permettant d'y accéder.

De manière générale, les différents aménagements des places ont été appréciés, les habitants ont plutôt bien compris l'enjeu principal du projet, qui est de rendre ces espaces plus conviviaux et propices à des appropriations piétonnes. Néanmoins il a été demandé de ne pas planter d'arbres sur la place de la liberté pour plusieurs raisons, tout d'abord car il semble qu'un couple de la commune se charge de l'entretien la place, ajouter des arbres serait une charge supplémentaire. De plus Fabriques a été informé de la présence de cave en sous-sol rendant impossible

la plantation cette espace. Il a été soulevé que le couple qui s'occupe de la place de la liberté souhaiterait l'accès à un tuyau d'arrosage pour leur faciliter la tâche. La mise en place de ce principe d'arrosage depuis l'espace public pourrait aussi être à envisager, pour assurer un mode de gestion collectif de l'arrosage. Il est aussi vu qu'un mode de gestion collectif de l'arrosage des plantes extérieures mises en place sur rue pourrait être inventé, notamment pour maintenir l'arrosage lorsque les personnes sont absentes (gestion de la question des résidences secondaires)

Le carrefour de l'Adreyt pose des problèmes de visibilité et de sécurité, en effet les véhicules raccrochent régulièrement le trottoir surélevé qui sert de protection du pignon. Pour cette raison les habitants du carrefour ne souhaitent pas que leurs bordures en pierre leur soit retirées. Des solutions devront être trouvées notamment sur la gestion des eaux pluviales au droit du carrefour, car la pente actuelle ne facilite pas non plus les manoeuvres sur le carrefour.

L'aménagement proposé pour la place de l'église à été apprécié par le plus grand nombre. L'idée d'une place plus calme, sans véhicule, permettant l'installation d'un jeu de boules ouvert sur le paysage a été vue. Dans le prolongement des stationnements potentiels sur le jardin du gîte, il a aussi été proposé l'installation d'une aire de pique-nique pour les randonneurs. L'accès en voiture y sera autorisé ponctuellement pour le déchargement des bagages ou des courses (présence du gîte à proximité), en revanche les véhicules devront se stationner plus loin, dans un parking à créer.

La question des limites de propriété a été abordée à plusieurs reprises. En effet il semblerait que les limites entre propriété privée et espace public au niveau de la rue ne soit pas clairement défini par les actes de propriété.

4. ACTIONS A MENER

COMMUNE DE LA SOUCHE

- Retour sur les attentes de la restitution
- Réalisation de nouveaux échantillons d'espace public

FABRIQUES

- Avancement de l'esquisse selon les remarques
- Préparation de la restitution

GEO - SIAPP

- Affinage de l'estimatif
- Préparation de coupe technique sur la traversée et les différents matériaux

PROCHAINE RÉUNION

- Jeudi 04 Mai -
Réunion téléphonique

- Vendredi 12 Juin -
à la Mairie de La Souche
- 14h30 - Restitution



5. PHOTOGRAPHIE JOURNÉE

5.1 TRAVERSÉE DU BOURG ET MARQUAGE DE L'AMÉNAGEMENT



Compte rendu transmis par courriel

FABRIQUES

04/05/2017

FABRIQUES Architectures Paysages
Vernand 42470 Fourneaux
Tél. : 04 77 62 40 72
Cel. : 06 08 77 64 37 / 06 08 77 64 32
fabriques@fabriques-ap.net
Siret 493 576 334 00012